

# L'essentiel du CSA M MASA des 18 et 19 mars 2025

## Ordre du jour :

1. approbation du PV du CSAM des 10 et 11 décembre 2024 ;
2. présentation des grandes lignes du budget du MASA pour 2025 ;
3. présentation du rapport du CGAAER sur l'intelligence artificielle et des orientations ministérielles en matière d'intelligence artificielle ;
4. présentation du rapport du CGAAER « Développer l'attractivité des métiers et services du MASA » ;
5. bilan sur la situation des agents contractuels de l'enseignement remplaçants (ACER) et perspectives d'évolution ;
6. actualité Déontologie (lignes directrices sur les cadeaux et invitations, plateforme « alertes », rapport d'activité du collège 2023-2024). (point reporté)

## Intervention de la Secrétaire Générale en préambule

### **Transfert de la mission forêt au MTE**

La Secrétaire Générale (SG) a pris la parole avant le début de la séance pour évoquer l'actualité concernant un changement de périmètre : la compétence de la forêt est passée au Ministère de la Transition écologique (MTE). Si les missions et l'organisation des services restent inchangées, l'employeur restera le MASA, les agents travailleront désormais pour le compte du MTE.

### **Contexte financier et réforme de l'action publique**

La loi de finances 2025 ayant été votée, le gouvernement s'engage dans une réforme de l'action publique visant à clarifier les missions conduites par les ministères et les opérateurs de l'Etat. Cette démarche repose sur une évaluation destinée à assurer un service public plus efficace et à maîtriser les dépenses publiques, avec pour objectif de ramener le déficit public à 3 % d'ici 2029.

Dans un contexte budgétaire contraint, notamment en raison des besoins croissants de financement pour la défense, une réflexion est engagée sur la pertinence et l'efficacité des missions publiques. Cet exercice, piloté par le cabinet du Premier ministre, comprend une phase de description, d'évaluation et de propositions d'évolution. Il s'inscrit dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2026 (PLF 2026) et s'appuie sur divers rapports d'inspection, de la Cour des Comptes, du Parlement, ainsi que des sondages (IFOP). Une commission d'enquête du Sénat examine également le rôle des agences et opérateurs de l'Etat.

A la demande de l'Elan Commun, la SG a annoncé la saisie interministérielle sur la question du dialogue social au sein des différents ministères dans ce contexte.

### **Secteur agricole : tensions et enjeux**

La crise agricole et les élections aux chambres d'agriculture ont engendré des tensions sur le terrain. Dans certaines régions, les relations doivent être restaurées pour garantir la réalisation des contrôles, ce qui nécessite davantage d'explications et de pédagogie. La SG a rappelé la lettre du Premier ministre adressée au directeur de l'OFB, insistant notamment sur le soutien aux agents du MASA

(Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire). Elle a également condamné les critiques visant le préfet et le DDT de la Haute-Vienne.

Par ailleurs, un déplacement conjoint des ministres du MASA et du MTE à l'OFB est prévu pour apaiser les tensions et assurer un dialogue constructif avec les agents.

## Soutien aux agents de la réunion et de Mayotte

Concernant les agents de La Réunion, la SG a annoncé la mise en place d'une cellule d'écoute psychologique ainsi qu'une procédure d'aide d'urgence allégée, similaire à celle existant à Mayotte. L'administration demeure attentive aux besoins exprimés par les agents.

## Ressources humaines

- **Protection sociale complémentaire (PSC)** : Effective au 1er janvier 2025 avec un taux d'adhésion estimé à 85 %. L'accès à la prévoyance sera possible sans questionnaire médical la première année, sauf en cas d'arrêt maladie lors de la souscription.
- **Mobilité de printemps** : Les candidatures doivent être soumises avant le 31 mars 2025.
- **Entretiens professionnels** : Délai prolongé jusqu'à fin avril 2025.
- **Elections professionnelles 2026** : un groupe de travail s'est tenu pour présenter les premières orientations, avec un marché commun entre le MASA et le MTE.

## Intervention de la Secrétaire Générale suite aux Déclarations liminaires

### Contrôle unique

Différents chantiers sont en cours, notamment la mise en place de la MISA et la coordination des contrôles par les préfets. Une FAQ élaborée a été diffusée le 10 février et sera enrichie avec le temps.

Un modèle de charte des contrôles pourrait être étendu aux départements qui n'en disposent pas encore. Un outil numérique de coordination des contrôles est en développement notamment avec l'ASP.

L'Élan Commun demande la création d'un groupe de travail incluant les SEA, DDPP, DRAAF et les opérateurs, ce que la SG note sans donner de confirmation.

De plus, concernant notre demande à propos d'une liste des contrôles concernés par le contrôle unique, l'administration se retranche derrière une réponse évasive, à savoir qu'ils appliquent la circulaire du Premier ministre. Une nouvelle fois, une manière bien commode d'éluder la question, alors même que ce dernier n'a fait qu'un passage éclair, laissant derrière lui plus d'incertitudes que de solutions concrètes. Une fois de plus, nous sommes face à **une administration qui applique sans expliquer**, au détriment de la clarté et de la transparence nécessaires aux agents.

### Police Sanitaire Unique

La réforme du PSU est toujours en cours d'amélioration, avec un suivi assuré par le Comité de Suivi via des réunions spécifiques avec les organisations syndicales. La DGAL assure une transparence totale et vise une montée en compétence en 2024.

L'Élan Commun réaffirme des effectifs suffisants, une reconnaissance des missions des agents, des garanties de protection et un véritable engagement de l'État en faveur d'un service public fort, indépendant et respecté. Nous demandons un retour des missions de contrôle déléguées dans le giron direct des services de l'État.

## ANSES

Il n'y a pas de remise en cause de son évaluation ni de l'instruction scientifique des dossiers. La SG réaffirme que l'instruction d'un dossier est dans les mains des scientifiques de manière indépendante. Au niveau de la baisse du budget, la contribution du ministère de l'agriculture est maintenue, la baisse de budget provenant d'un autre ministère.

### Catégorie Active

Le guichet unique sera saisi avant l'été pour demander la mise en place de la catégorie active des agents notamment abattoir.

L'Élan Commun, à travers le SNUITAM-FSU, mène depuis des années un combat pour la reconnaissance de la catégorie active des agents travaillant en abattoirs ainsi que ceux des SIVEP Brexit. Ces agents, confrontés à des conditions de travail éprouvantes et à des contraintes spécifiques, doivent bénéficier d'une reconnaissance statutaire à la hauteur des exigences de leurs missions. Nous continuerons à défendre cette revendication avec détermination afin que leur engagement soit enfin pris en compte de manière juste et équitable.

## Point 2 - Présentation des grandes lignes du budget du MASA pour 2025

### Ajustement de la masse salariale et mesures catégorielles

L'administration confirme un ajustement de la masse salariale du titre 2 ainsi que la validation d'une enveloppe de **20 millions d'euros** pour des mesures catégorielles. Ces crédits permettront notamment de financer la **revalorisation de l'IFSE pour environ 12 000 agents** ainsi que la mise en œuvre des mesures concernant les enseignants.

L'administration souligne que, malgré des amendements visant à réduire la masse salariale pour générer des économies (notamment avec le passage de l'indemnisation du congé maladie ordinaire à 90 % de la rémunération), la **masse salariale du MASA est en hausse** par rapport à la LFI 2024.

### BOP 215 – Fonctionnement

Le **BOP 215** a subi une réduction imprévue, utilisée dans les débats parlementaires et non entièrement corrigée. Cette baisse a des conséquences directes :

- Report du projet immobilier de la façade du ministère ;
- Réduction de 5 à 10 % des programmes de formation ;
- Impact sur plusieurs lignes budgétaires, nécessitant une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement.

### BOP 215 – Effectifs

- Suppression de 15 ETP (à effet au 1er juillet 2025) pour des postes ciblés en administration centrale
- Transfert de 40 ETP vers la fonction publique territoriale, en raison du transfert des missions FEADER

### BOP 206 – Effectifs

- Suppression de 31 ETP (à effet au 1er juillet 2025) correspondant aux contrats temporaires mobilisés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Suppression de 3 ETP dans le cadre des redéploiements décidés par les préfets.

L'Élan Commun appelle donc à la vigilance et **dénonce une politique budgétaire qui, sous couvert de maîtrise des dépenses, dégrade les conditions de travail et affaiblit le service public.** Des mobilisations seront nécessaires pour obtenir des engagements concrets en faveur des agents.

### Point 3 - présentation du rapport du CGAER sur l'intelligence artificielle et des orientations ministérielles en matière d'intelligence artificielle

L'un des axes étudiés est l'utilisation de l'IA pour effectuer des contrôles en abattoirs. Si cette technologie peut apporter un soutien dans l'analyse des données, **l'Élan Commun rappelle que le contrôle en abattoir doit impérativement rester sous la responsabilité des agents compétents.** Toute tentative de délégation excessive à des outils automatisés pourrait :

- Remettre en cause la qualité et la fiabilité des contrôles ;
- Poser un problème éthique et réglementaire ;
- Engendrer une déshumanisation et une perte de sens du travail des agents.

De manière plus générale, l'administration évoque l'idée d'un cadre d'usage de l'IA à définir ensemble, avec une sélection d'outils pour accompagner les agents. L'IA pourrait, par exemple, être utilisée pour :

- Faciliter l'accès à l'information ;
- Aider à l'utilisation de logiciels métiers.

Si l'apport de ces outils peut être bénéfique, l'Élan Commun demande des garanties claires sur plusieurs points :

- Aucune substitution des agents par des outils automatisés ;
- Des formations adaptées pour assurer une bonne appropriation de l'IA ;
- Une transparence totale sur les décisions assistées par IA, afin d'éviter tout biais ou erreur d'interprétation ;
- une réelle évaluation des risques liée à l'IA ; celle-ci n'apportant pas que des conséquences positives dans le quotidien de travail des agent-es.

Un Groupe de Travail (GT) dédié à l'IA sera ajouté à la feuille de route. L'Élan Commun veillera à ce que ce GT associe pleinement les représentants des personnels et permette une véritable concertation sur les usages et les impacts de l'IA dans les missions de service public.

L'Élan Commun restera vigilante pour que l'IA soit un outil au service des agents et non un prétexte pour réduire les effectifs ou dégrader les conditions de travail.

### Point 4 - présentation du rapport du CGAER « Développer l'attractivité des métiers et services du MASA »

Le ministère met en avant la mise en place d'**une marque employeur**, mais pour l'Élan Commun, cela reste insuffisant en l'absence de mesures concrètes sur la question salariale.

L'Élan Commun a rappelé que la fonction publique est actuellement confrontée à un véritable 'fonctionnaire bashing', avec des salaires d'entrée proches du SMIC et des rémunérations bloquées (gel du point d'indice, absence de revalorisation du RIFSEEP).

Dans un marché de l'emploi devenu hautement concurrentiel entre recruteurs, il est essentiel de prendre en compte les attentes des jeunes, dont près de la moitié considèrent la rémunération comme l'un des deux critères principaux dans le choix d'un employeur. Il est donc urgent de revaloriser le

travail des agents publics.

Par ailleurs, les conditions de travail au sein du ministère se détériorent face à la multiplication des agressions et à la colère du monde agricole, qui n'ont fait qu'accentuer ce climat délétère. L'augmentation de la précarité, avec une recrudescence des contrats courts au détriment de postes pérennes et de titularisations, aggrave encore la situation.

L'Élan Commun continue de revendiquer des mesures fortes, comme un grand plan de titularisation, pour garantir la reconnaissance et la stabilité des agents.

Il est à noter que le CGAAER souligne qu'au sein de l'INFOMA, il est essentiel de réfléchir à des solutions permettant d'assurer des conditions de vie acceptables pour les agents ayant une charge de famille.

## **Point 7 - Réponses aux questions diverses**

### **Revalorisation des contractuels vétérinaires**

L'administration précise qu'une revalorisation des contractuels vétérinaires est en cours de mise en œuvre. Celle-ci aura un effet rétroactif, permettant aux agents concernés de bénéficier des ajustements salariaux sur la période passée.

### **Entretiens professionnels**

L'administration rappelle que l'entretien professionnel est conduit par le N+1. En cas d'indisponibilité prolongée de ce dernier, c'est le N+2 qui prend le relais. L'évaluation doit ensuite être contresignée par le N+2 afin de garantir la validation du processus.

### **Protection fonctionnelle**

La SG rappelle que l'octroi de la protection fonctionnelle est un droit pour les agents dès lors que les conditions légales sont remplies. Chaque demande doit être instruite individuellement et relève de la compétence du Direction des Affaires Juridiques (DAJ).

Toutefois, la protection fonctionnelle ne peut être accordée de manière automatique, car elle pourrait être retirée ultérieurement, exposant ainsi l'agent à devoir supporter les frais d'avocat engagés. La DAJ souligne être consciente du climat de tension actuel, notamment en raison de la crise agricole et de l'augmentation des agressions contre les agents.

